

# Regards

## sur Anjou

Volume 37, numéro 8 — Octobre 2010

# Inauguration de la piscine Roger-Rousseau

Cette année, dans la foulée de la politique familiale de l'arrondissement d'Anjou, la piscine Roger-Rousseau, vieille de 30 ans, a été entièrement reconstruite et s'est transformée en piscine semi-olympique. Elle comprend donc six couloirs de 25 m et répond maintenant aux toutes dernières normes officielles en la matière. Ouverte au public dès le 16 juillet, la piscine a permis à de nombreux Angevins et Angevines de se détendre le temps de quelques longueurs ou de se rafraîchir lors des chaudes journées d'été. Officiellement, son inauguration a eu lieu le 20 août dernier.

Rappelons que cette réfection complète a nécessité un investissement de 3,7 M\$ subventionné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui a compris également des travaux à la pataugeoire, à la plage et au stationnement, mais aussi aux vestiaires du Centre Roger-Rousseau. Enfin, l'arrondissement a également ajouté des jeux d'eau et une pergola. Une bien belle installation au cœur du parc Roger-Rousseau qui dispose aussi d'un nouveau terrain de soccer synthétique.

La population a profité de cette superbe installation tout l'été.



### Coupure symbolique du ruban

C'est sous un soleil de plomb que les élus de l'arrondissement et la députée d'Anjou ont inauguré la nouvelle piscine. On aperçoit à droite du maire de l'arrondissement qui s'apprête à couper le ruban, **M. Luis Miranda**, la conseillère d'arrondissement, **M<sup>me</sup> Michelle Zammit**, la députée d'Anjou et ministre du Travail, **M<sup>me</sup> Lise Thériault**, le conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, **M<sup>me</sup> Andrée Hénault**, et le conseiller d'arrondissement, **M. Paul-Yvon Perron**.

### Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont participé à la **consultation publique** qui se tenait au cours du mois de septembre. Même si nous aurions souhaité la contribution d'un plus grand nombre de gens, les résultats obtenus sont fort intéressants. Cela dit, vous serez sûrement heureux d'apprendre que nous vous offrons une deuxième chance de vous exprimer sur toutes les questions qui concernent directement votre qualité de vie. Vous trouverez tous les détails concernant ce **sondage dans le présent bulletin**. Faites-vous entendre, vos opinions sont importantes pour nous.

Par ailleurs, l'édition 2010 de notre journée annuelle **portes ouvertes**, le 11 septembre dernier, a connu un franc succès alors que plus de 4 000 personnes ont répondu à notre invitation. Tout au long de la journée, les membres de mon équipe et moi avons eu le privilège de vous écouter et de répondre à vos questions. Petits et grands ont apprécié la visite de nos diverses installations et beaucoup ont été impressionnés par les équipements des divers services d'incendie, de police, des travaux publics, d'ambulance... Au fil des ans, cette journée est devenue une véritable fête des citoyens et j'en suis très fier. J'espère vous y voir l'an prochain!

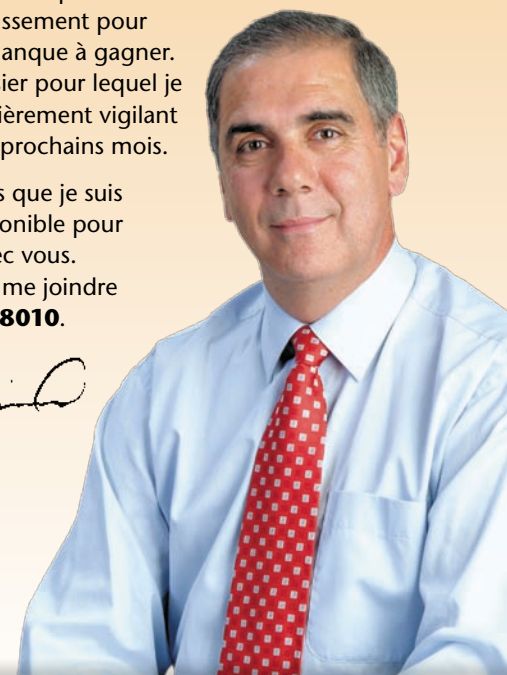
J'ai été déçu d'apprendre que, malgré les promesses faites, l'arrondissement d'Anjou devra se contenter du quart environ des sommes escomptées par le biais des **allocations supplémentaires versées aux arrondissements**. En effet, alors que nous attendions environ 2 M\$ supplémentaires, nous toucherons seulement 553 000\$. Cette aide financière devait nous permettre de soutenir une partie des coûts associés aux services de proximité, principalement au niveau des services aux familles. Je pense ici à la culture, aux sports et aux loisirs. Nous ferons le maximum pour que le manque à gagner ait le moins d'impact possible sur ces services. Il ne reste qu'à espérer qu'une nouvelle formule sera utilisée pour calculer la part de chaque arrondissement, pour le budget 2012, qu'elle nous sera plus favorable et qu'elle respectera mieux la réalité économique de notre arrondissement pour combler le manque à gagner. C'est un dossier pour lequel je serai particulièrement vigilant au cours des prochains mois.

N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous.

Vous pouvez me joindre au **514 493-8010**.

*Luis Miranda*

Luis Miranda



## SONDAGE

Cahier spécial au centre de ce bulletin à remplir et à retourner à l'arrondissement. Nous vous remercions de votre participation.



## Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le **mardi 2 novembre à 19h**. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Tous les citoyens y sont les bienvenus.

## Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les samedis 9 et 23 octobre prochains entre 9h et midi. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, les demandes ou les commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!



**Samedi 9 octobre**  
**Gilles Beaudry**  
Conseiller d'arrondissement,  
district Ouest



**Samedi 23 octobre**  
**Paul-Yvon Perron**  
Conseiller d'arrondissement,  
district Est

Le Bureau est situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

## Fête de l'Action de grâces

Les bureaux administratifs de l'arrondissement, ainsi que la bibliothèque Jean-Corbeil et la bibliothèque du Haut-Anjou seront fermés le **lundi 11 octobre**, jour de l'Action de grâces.

## Abris d'auto temporaires

Les abris d'auto temporaires sont autorisés à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Toutefois, les structures métalliques peuvent être installées dès le 15 octobre. Voici les normes d'installation à respecter:

- Ces abris doivent être à au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, à au moins 1,50 m de la bordure de la chaussée;
- Cette distance peut être réduite à 30 cm si l'abri est muni, de chaque côté, d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale 0,4 m<sup>2</sup>.
- Dans ces cas, les fenêtres doivent se trouver à moins de 2,50 m du trottoir ou de la bordure;
- Ces abris doivent être constitués d'une structure métallique tubulaire de fabrication industrielle, recouverte d'un matériau blanc ou transparent non rigide (les autres matériaux comme le bois ou le tissu ne sont donc pas acceptés).

Renseignements: **514 493-5115**.

# Rapport sur la situation financière

déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 31 août 2010

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, je vous sou mets mon rapport sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2009, ainsi que nos projections pour l'année 2010.

D'entrée de jeu et afin de faciliter la compréhension de tous, précisons que les dépenses de l'arrondissement sont de deux ordres. Il y a, d'une part, le budget de fonctionnement à partir duquel on assure la prestation des services tels que l'entretien de la voirie et des parcs, le déneigement, les activités de loisirs ou les bibliothèques, pour n'en citer que quelques-uns. Puis il y a le budget d'immobilisations qui est le programme d'investissement à partir duquel sont financés des projets majeurs, tels que la réfection des rues, l'aménagement de parcs ou l'achat de véhicules.

## Budget de fonctionnement – Résultats 2009

Notre budget de fonctionnement pour l'année 2009 s'établissait en début d'année à 27 302 200 \$ dont 1 484 200 \$ provenaient d'une taxe locale.

Par ailleurs, dans le contexte de la crise économique et financière, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait, en mars 2009, un plan de redressement. Nous avons alors reçu de la Ville une cible de réduction budgétaire de 635 000 \$. Nous avons donc réduit nos dépenses de ce montant, en tentant de minimiser les impacts sur les services aux citoyens.

Au terme de l'exercice financier, après les ajustements de la Ville à certains postes de dépenses et après notre contribution au plan de redressement, nous avons terminé l'année 2009, avec un surplus de gestion de 1 576 700 \$. Nous avons atteint ce résultat, grâce à une gestion très rigoureuse de nos dépenses et aussi en raison des faibles chutes de neige en 2009.

Ce surplus de gestion 2009 nous a permis de rembourser les déficits des années 2006 et 2008, ainsi qu'une partie du prêt « neige » qui nous avait été consenti par la Ville. On se souviendra qu'en 2008, en raison des chutes de neige exceptionnelles, la Ville avait consenti un prêt remboursable sur trois ans aux arrondissements, afin de faire face aux coûts additionnels de déneigement. Enfin, nous avons également constitué une réserve neige d'un peu plus de 218 000 \$ pour faire face à d'éventuels besoins à ce poste de dépenses.

## Budget d'investissement – Résultats 2009

Au niveau du budget d'immobilisations, une enveloppe de 4 749 000 \$ nous était allouée en début d'exercice. Les dépenses ont été plus élevées en raison des projets réalisés. Parmi les projets les plus importants, notons:

- la construction d'un terrain de soccer synthétique au parc Roger-Rousseau et les infrastructures afférentes;
- le début des travaux majeurs de rénovation de la piscine Roger-Rousseau;
- le resurfaçage de la rue D'Allonne, ainsi que des réfections majeures sur les rues Goncourt et de la Malicorne;
- le remplacement de jeux de parcs et de mobiliers urbains;
- l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

Ces projets ont généré des dépenses de 6 290 000 \$.

Par ailleurs, en 2009, la Ville nous a octroyé un PTI additionnel de 2 M\$ taxables au bassin pour des travaux de resurfaçage dans le parc d'affaires. Ces travaux sur les rues Bombardier et du Parcours ont cependant été essentiellement réalisés en 2010.

Enfin, je profite de ce rapport sur la situation financière pour déposer la liste des contrats de plus de 2 000 \$ qui ont été octroyés en 2009.

## Aperçu de l'année 2010

Passons maintenant aux indications préliminaires sur la situation financière 2010. L'enveloppe qui nous a été allouée par la Ville pour le budget de fonctionnement 2010 est de 25 734 200 \$ pour le volet dépenses et de 1 242 000 \$ pour les revenus. Comme nos prévisions budgétaires étaient plus élevées que la dotation obtenue, nous avons maintenu une taxe locale. Au total, notre budget est sensiblement le même qu'en 2009, soit 27 330 400 \$. Ce qui veut dire que nous devons assumer les coûts d'indexation et les augmentations prévues en matière de rémunération.

Par ailleurs, cet été, la Ville a annoncé une réduction de 1 % du budget de toutes les unités d'affaires. Bien que notre marge de manœuvre soit à peu près inexistante, nous maintenons tous nos efforts pour comprimer les dépenses sans nuire aux services aux citoyens. À cela s'ajoute, en 2010, le remboursement d'un peu plus de 650 000 \$ à la Ville pour le prêt consenti pour les coûts de déneigement de 2008.

Nous prévoyons à ce stade-ci terminer l'année en équilibre budgétaire, mais demeurons inquiets sur notre capacité à rembourser le prêt « neige ». Les conditions climatiques et les chutes de neige en fin d'année influenceront certainement nos résultats financiers et notre capacité de remboursement.

En ce qui concerne le budget d'immobilisations pour 2010, notre enveloppe s'établit à 4 702 000 \$. La poursuite des travaux au parc Roger-Rousseau, que ce soit pour la piscine ou les infrastructures, ainsi que les autres projets qui sont en cours devraient nous amener à un dépassement d'environ 1,5 M\$, ce qui laissera moins de disponibilités pour notre enveloppe 2011.

## Orientations budgétaires 2011

Cette année encore, il sera très difficile d'établir le budget. Nous avons reçu, cet été, notre enveloppe budgétaire pour l'année 2011 et celle-ci demeure la même que pour 2010. Il nous faudra donc encore assumer les coûts reliés aux augmentations de la rémunération, ainsi que les coûts d'indexation des autres postes de dépenses. La Direction de l'arrondissement a déjà commencé à travailler avec chacune des Directions à la préparation du budget en ayant pour objectif de maintenir des services de qualité, malgré ces contraintes financières.

Enfin, notre programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 est en révision et sera déposé en même temps que le budget de fonctionnement.

## En conclusion

Chaque année, nous gérons les finances publiques de l'arrondissement avec prudence et rigueur en ayant toujours comme objectif premier d'offrir des services de proximité de qualité à la population angevine. Cependant, année après année, les coûts augmentent, alors que la dotation budgétaire reste sensiblement la même. Malgré ce contexte difficile, j'estime que c'est grâce à l'engagement des citoyens, des organismes et de nos employés que nous pourrions continuer à offrir des services de haut niveau et je profite de ce rapport pour les remercier tous de leur contribution à la qualité de vie au sein de l'arrondissement d'Anjou.

**Luis Miranda**

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal



# Rétrospective de la Journée portes ouvertes

Le 11 septembre dernier, sous un soleil radieux, près de 4000 personnes ont participé à la 5<sup>e</sup> Journée portes ouvertes et ont eu l'occasion de rencontrer les élus et le personnel de l'arrondissement. Les nombreuses activités offertes ont ravi tous les âges. Cette journée a encore une fois été couronnée de succès. Nous vous remercions de votre participation.



Anjou, la mascotte d'Anjou est en compagnie des élus de l'arrondissement.

## Avis à tous les aînés angevins Lancement de la navette Or Anjou

Le 23 août dernier, M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou, et M. Michel Labrecque, président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM), ont annoncé officiellement la mise en service, le 30 août, de la ligne 260 – Navette Or Anjou destinée principalement à faciliter les déplacements en transport collectif des aînés dans leur quartier.

Le président de la STM, M. Labrecque, a souligné que «la ligne 260 – Navette Or Anjou illustre très bien notre volonté d'accroître la mobilité des aînés vivant dans l'arrondissement d'Anjou et de favoriser ainsi leur participation à la vie collective et associative de leur quartier...». Pour sa part, le maire d'arrondissement a remercié la STM d'avoir acquiescé à la demande des élus d'Anjou d'implanter ce type de ligne sur le territoire angevin.

«C'est un grand jour. Comme cette navette desservira les principales résidences pour les aînés du secteur ainsi que les endroits publics d'intérêt, tels que les centres commerciaux et les lieux de santé, de loisirs et d'initiative communautaire, elle répondra vraiment au souhait exprimé par nos aînés», a affirmé M. Luis Miranda.



Ce service:

- est offert les **lundis, mercredis et jeudis** selon un horaire fixe;
- compte **cinq départs** par direction, **entre 9h et 16h**;
- va aller-retour de la Résidence Anjou-sur-le-Lac (terminus nord) à l'intersection des avenues Chaumont et Des Ormeaux (terminus sud).

Renseignements: **514 786-46-36** (STM-Info) ou **514 288-6287** (Autobus) ou [www.stm.info](http://www.stm.info).



De gauche à droite: Serge Jolin, directeur à la livraison des bus (STM), Denise Vaillancourt, directrice exécutive, Planification, Marketing et Communications (STM), Michel Tremblay, chef de division, Planification des réseaux (STM), Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, Michel Labrecque, président du conseil d'administration de la STM, Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou, Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, Olivier Notte, conseiller, Planification des réseaux (STM), Jonathan Harou, conseiller Planification des réseaux (STM) et Benoît Gendron, directeur, Planification des réseaux (STM).

## Des journées de déchetage bien remplies



En 2010, l'arrondissement vous a proposé deux journées pour vous permettre de faire déchiqueter vos documents personnels, auxquelles bon nombre de citoyens ont participé.

Après broyage, ces résidus serviront à nouveau à produire des produits à base de papier qui seront ensuite commercialisés. Votre participation témoigne de votre intérêt pour le développement durable, ce dont nous vous félicitons vivement.



## Lancement d'un livre de Gisèle Rivard

Gisèle Rivard, célèbre artiste peintre angevine connue depuis de nombreuses années comme professeure d'aquarelle et de peinture par bien des Angevins, lance son livre *Le nuancier des couleurs complémentaires*, le dimanche 24 octobre, à 13 h 30, à la Galerie d'art Goncourt située au 7500, avenue Goncourt.



## Pour tout savoir sur les collectes automnales

| Collecte                                                                                                                                                                                                                             | Quand ?                                                                            | Comment ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Renseignements                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Branches d'arbres</b><br>Sur demande seulement                                                                                                                                                                                    | Du 12 au 15 octobre<br>et du 18 au 22 octobre<br>de 8 h 30 à 16 h                  | Le diamètre du tronc ne doit pas excéder 15 cm (6 po).<br>Placer les branches à l'avant de l'édifice.<br>Mettre l'extrémité coupée du côté de la rue.<br>Elles ne doivent empiéter ni sur le trottoir ni dans la rue.                                                                                                     | 514 493-5130                                                                                                                                                 |
| <b>Résidus verts</b><br>Résidus acceptés : résidus horticoles, brindilles, feuilles, gazon, restes provenant du potager, petites <b>branches de moins de 1 m de long et de 5 cm de diamètre</b> en fagots avec des cordes de fibres. | Les 6 et 13 octobre                                                                | Déposer les contenants (rigides réutilisables qui permettent la collecte en vrac) sur les terrains privés en <b>bordure de trottoir</b> après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.                                                                                                                    | 514 493-8000 ou 311<br>ou <a href="http://ville.montreal.qc.ca/environnement">ville.montreal.qc.ca/environnement</a>                                         |
| <b>Résidus domestiques dangereux (RDD)</b><br>Collecte réservée aux particuliers<br>Les industries, commerces et institutions doivent faire appel à l'entreprise privée.                                                             | Le 9 octobre,<br>de 9 h à 17 h,<br>au parc Roger-Rousseau,<br>7501, avenue Rondeau | <b>Apportez les RDD.</b><br>Les ordinateurs, les claviers et les écrans de télévision ou d'ordinateur (écrans à tube cathodique, écrans plats à plasma ou à cristaux liquides) seront aussi récupérés.                                                                                                                    | 514 493-8000 ou 311<br>ou <a href="http://ville.montreal.qc.ca/environnement/matieresresiduelles">ville.montreal.qc.ca/environnement/matieresresiduelles</a> |
| <b>Feuilles mortes</b>                                                                                                                                                                                                               | Les mercredis 20 et 27 octobre, 3 et 10 novembre                                   | Les placer dans des sacs en plastique transparents bien fermés et les déposer sur les terrains privés en bordure de trottoir dès le mardi soir, après 20 h, ou le mercredi matin, avant 7 h.<br><i>Note: en aucun cas, les feuilles ne doivent être poussées dans la rue. Les contrevenants s'exposent à des amendes!</i> | 514 493-8000 ou 311                                                                                                                                          |

## Règlement sur les tiges de protection des aménagements paysagers

La mise en place de tiges de protection des aménagements paysagers le long du trottoir public est autorisée si les normes suivantes sont respectées:

- Seules les tiges en bois dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm par 5 cm et les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle comme VISION + PLUS de 1/4 po par 48 po ou un modèle équivalent sont autorisées. Ainsi, les tiges en acier sont interdites;
- leur hauteur minimale doit être de 1,20 m et leur hauteur maximale, de 2 m;
- la distance minimale entre chaque tige est de 2 m;
- leur installation est autorisée uniquement entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 avril de l'année suivante.

Renseignements: **514 493-5115**.



## Conférence sur la lecture rapide stratégique



**Lundi 25 octobre,  
10h à 12h**  
Pour les adultes

Vous désirez améliorer votre temps de lecture? Vous souffrez d'inconforts

en lisant? Raymond-Louis Laquerre, qui enseigne la lecture rapide stratégique depuis plus de 27 ans, anime une conférence qui vous donnera des outils pour lire plus rapidement et pour prendre de saines habitudes de lecture.

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil.  
Activité gratuite, aucune inscription.

## La sorcière perd la tête

**Le samedi 30 octobre à 13h30**  
Pour les 2 à 7 ans

La sorcière perd la tête est un spectacle inspiré par l'Halloween et les sons inquiétants. Dans l'esprit de l'approvisionnement des peurs imaginées, ce spectacle saura conquérir et secouer les petits.

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil.  
Laissez-passer gratuit disponible 30 minutes avant le spectacle. Nombre de places limitées.

Renseignements: **514 493-8260**

## Contes effrayants



**Le lundi 1<sup>er</sup> novembre de 18h30 à 19h30 à la Bibliothèque Jean-Corbeil et le mardi 2 novembre de 18h30 à 19h30 à la bibliothèque du Haut-Anjou**

Pour les 6 à 10 ans

Si tu n'as pas peur du noir et des histoires effrayantes, viens passer une soirée d'Halloween à la bibliothèque. Au programme: noirceur, contes monstrueux et friandises. Déguise-toi ou mets ton pyjama et viens nous voir... si tu l'oses!  
Entrée libre, aucune inscription.

## Comment joindre l'arrondissement d'Anjou?

Mairie de l'arrondissement d'Anjou  
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h

Accueil, information et orientation: **514 493-8000**

Bulletin d'information  
**Regards**  
sur Anjou



*Regards sur Anjou* est une publication de l'arrondissement d'Anjou.  
Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication: Aline Boulé  
Réalisation et conception graphique: Octane Stratégies  
Impression: Trahan Dugas Imprimeur (TDI)  
Tirage: 22 700 exemplaires  
Distribution: Société canadienne des postes (Médiaposte)  
Site Web: ville.montreal.qc.ca/anjou  
Dépôt légal: 2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2010 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



BIBLIOTHÈQUE  
**Jean-Corbeil**

**Bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Concord  
Bibliothèque du Haut-Anjou, 7070, rue Jarry Est**



**Semaine des bibliothèques  
publiques du Québec**  
du 16 au 23 octobre

## Deviens bédéiste!

**Du lundi 18 au vendredi 22 octobre,  
de 15h à 18h**  
Pour les enfants

Tu as des histoires à raconter et tu aimes la bande dessinée? Viens exprimer ton talent en créant ta propre bande dessinée. Toute la semaine, du matériel sera à ta disposition à la section jeunesse, pour dessiner ou créer une œuvre par collage avec de vieux albums. Toutes les œuvres seront exposées à la bibliothèque. Prix de participation.

Sections jeunesse des bibliothèques Jean-Corbeil et Haut-Anjou. Activité libre.

## Concours Connaissez-vous vos BD?

**Du 16 au 23 octobre**  
Pour les adultes

Qui est Largo Winch? Pour quelle agence américaine travaille Red Ketchup? Si ces questions vous semblent faciles ou si vous voulez en apprendre plus sur nos collections de bandes dessinées, participez à notre concours! Qu'attendez-vous, mille milliards de mille sabords de tonnerre de Brest?!

Bibliothèque Jean-Corbeil.

## SOS Devoirs en ligne



Avis aux jeunes et aux parents!

Saviez-vous que les bibliothèques de Montréal ont mis à la disposition des enfants du primaire un nouvel outil d'aide aux devoirs? Le site SOS Devoirs est accessible en ligne sur le portail des bibliothèques publiques de Montréal.

Les jeunes y sont guidés vers des ressources de qualité couvrant une centaine des sujets reliés au programme scolaire. Ils y trouveront un soutien à la recherche proposé de manière ludique, des zones interactives, des possibilités d'échanger entre eux et bien d'autres services. Renseignements: **bibliomontreal.com/sosdevoirs**.

L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou sont fiers de présenter deux concerts en novembre: Amylie et le Quatuor Quasar. La logistique de ces deux soirées est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.



**Le jeudi 4 novembre à 20h**  
**Concert pop hors série: Amylie**

Amylie est l'un des secrets les mieux gardés de la scène musicale québécoise. Bribes de vie portées par une langue vive et colorée, voix souple et infiniment soul: voilà une jeune artiste qui fait danser follement les mots et les sons dans son premier album *Jusqu'aux oreilles*. Elle sera accompagnée de Jean-François Lemieux à la basse, Myelle au violoncelle et Benjy Vigneault à la batterie. À découvrir absolument!



**Desjardins**  
Caisse populaire d'Anjou



**Le jeudi 18 novembre à 20h**  
**Le Quatuor Quasar en concert**

Assister au concert «De Bach à Zappa», c'est monter dans l'astronef de l'éclectisme! Entre l'univers de Jean-Sébastien Bach et celui-ci de Frank Zappa, la distance est pour le moins cosmique. Mais nous la franchissons allégrement! Alexandre Glazounov nous offre l'unique chef-d'œuvre romantique pour saxophones et Will Gregory, une pièce qui fera «giguer» le saxo baryton. Les compositeurs montréalais Gilles Tremblay et Michel Frigon partagent également avec nous leurs univers musicaux fascinants. Attachez vos ceintures!



**Desjardins**  
Caisse populaire d'Anjou

CONSEIL DES ARTS  
DE MONTRÉAL



**Lieu:** Église Jean XXIII située au 7101, avenue de l'Alsace.  
Les portes de l'église ouvriront dès 19h15.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la bibliothèque du Haut-Anjou, aux heures d'ouverture habituelles.

Si les concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

Renseignements: **514 493-8200** (jour) et **514 493-8266** (jour, soir et fin de semaine).

